

Département des ARDENNES  
Arrondissement de VOUZIERS  
*Communauté de Communes de l'Argonne  
Ardennaise*

2014/166

Paraphe :

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**DELIBERATION n°DC2014/128**

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 93

Votants : 100 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 94 (94%)

CONTRE : 06 (6%)

ABSTENTION : 00

Le seize décembre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 08/12/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

***Ayant pouvoir de vote :*** Mesdames BAUDART, Martine, BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN pascale, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PASSERA Karine, PAYEN Françoise, RAULIN Suzanne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, ALBAUD Gilles, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Dominique, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CHARTIER Thierry, COLSON Dominique, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FREY Hervé, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HENRY Philippe, HUREAU Benoît, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LEJEUNE Gilles, LESOILLE Patrick, LORIN Dominique, LOUIS Jean Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean-Eric, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOURT Patrick, RATAUX Frédéric, RAUSSIN Bruno, RICHELET Jean-Pol, SCHWEMMER Michaël, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VIELLARD Jean-Claude.

***Représentés :*** Madame BECHARD Isabelle donne pouvoir à Monsieur ADIN Michel, Madame COSSON Pauline donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER CLEMENT Frédéric, Madame ROGER Magali donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, Monsieur CORNEILLE Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur BOIZET Guy, Monsieur JUILLET Bruno donne pouvoir à Monsieur POTRON Francis, Monsieur CARRE Joël donne pouvoir à Monsieur LAURENT CHAUVET Pierre, Monsieur CARPENTIER Dominique donne pouvoir à Monsieur FERON Patrice.

---

**OBJET : VOTE DES TARIFS DE LA PISCINE DE VOUZIERS POUR 2015**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment son article 2.5 « Construction, gestion et animation d'actions, d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°2011/08 du conseil communautaire en date du 05 janvier 2011 validant la convention à signer entre la 2C2A et la ville de Vouziers visant à renouveler la participation de la 2C2A au fonctionnement de la piscine de Vouziers ;

Vu la convention signée entre la ville de Vouziers et la 2C2A pour le fonctionnement de la piscine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, renouvelée jusqu'au 31/12/2015 ;

Considérant les conventions établies par la Ville de Vouziers permettant l'accès gratuit à certaines catégories d'usagers ;

Considérant l'avis favorable du comité de gestion paritaire de la piscine du 10 décembre 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

.../...

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

**22 DEC. 2014**

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2014 /128 du 16/12/2014

- DECIDE de fixer les tarifs de la piscine de Vouziers, pour l'année 2015, tels qu'annexés à la présente délibération.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président

Francis SIGNORET



## TARIFS PISCINE 2015

<b>ADULTES</b>	
- 2C2A	2,85 €
- Extérieur	3,95 €
<b>ENFANTS (moins de 16 ans)</b>	
- 2C2A	2,15 €
- Extérieur	2,85 €
<b>SCOLAIRES / GROUPES</b>	
<b>2C2A</b>	
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles,primaires) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	25,50 €
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs, ...) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	27,60 €
<b>Extérieur :</b>	
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles,primaires) exterieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	29,70 €
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs, ...) exterieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	31,80 €
<b>VENTE AU CARNET (12 tickets)</b>	
<b>Adultes</b>	
- 2C2A	29,15 €
- Extérieur	39,85 €
<b>Enfants</b>	
- 2C2A	19,75 €
- Extérieur	28,75 €
<b>MATÉRIEL LOUÉ</b>	<b>0,65 €</b>
<b>LEÇONS (l'unité)</b>	
- 2C2A	5,95 €
- Extérieur	7,80 €
<b>JE NAGE EN FAMILLE</b>	
<b>Adultes</b>	
- 2C2A	1,90 €
- Extérieur	2,45 €
<b>Enfants</b>	
- 2C2A	0,90 €
- Extérieur	1,85 €
<b>ANIMATION</b>	
<b>2C2A</b>	
- unité	5,25 €
- carnet de 12	51,85 €
<b>Extérieur :</b>	
- unité	7,10 €
- carnet de 12	70,15 €
<b>Mise à disposition de la piscine sans personnel communal et selon disponibilité coût horaire</b>	<b>35,00 €</b>
<b>Mise à disposition de la piscine avec personnel communal et selon disponibilité coût horaire</b>	<b>90,20 €</b>

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

22 DEC. 2014